

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
COMMUNE DE BOZOULS

N° 30 L'an deux mille vingt-six
 Le six mai
 Le Conseil Municipal de la Commune de Bozouls
 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
 en l'Hôtel de Ville, sous la présidence de
 Monsieur Jean-Luc CALMELLY

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 23

Présents : Mmes BOYER, CABROLIER, CASTELBOU, DELLUS, FARRENQ,
 GALAN, GAUTHIER, HYGONENQ, JACQUESON, LEMARCHAND
 MM. BARRAL, BARRILLO, BERTRAND, BOUQUIER, CALMELLY,
 COMBET, FOULQUIER, MEZY, SYCH

Pouvoirs : Sabine KLEIN-TOURRETTE a donné pouvoir à Laure FARRENQ
 Robert COSTES a donné pouvoir à Laurent FOULQUIER
 Jean-Louis RAMES a donné pouvoir à Sébastien SYCH
 Marie CANCELÉ a donné pouvoir à Marie-Aimée LEMARCHAND

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Monsieur Hans BERTRAND ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Objet : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 22 MARS 2026

Le projet de procès-verbal de la réunion du 22 mars 2026 a été adressé à chaque conseiller municipal.

Il est soumis à l'adoption du conseil.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 22 mars 2026.

Certifié exécutoire

Transmis en Préfecture

Publié le 11/05/2026

Et affiché le 11/05/2026

Pour copie conforme

Le Maire,



J.L. CALMELLY

Délais et voies de recours : « la présente délibération, peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérécoours accessible par le lien : <http://www.telerecoours.fr> »